PLAN DE LUTTE

DU « NARCOTRAFIC » À UNE APPROCHE GLOBALE DE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE

-

NOVEMBRE 2024

GROUPE LA FRANCE INSOUMISE NFP

LES 14 PROPOSITIONS

DU GROUPE PARLEMENTAIRE LA FRANCE INSOUMISE - NFP

1 DÉSARMER LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE

- Enrayer le trafic d'armes
- Légaliser le cannabis
- Taper au portefeuille les trafiquants
- Lutter contre le blanchiment
- Briser l'omerta avec le statut de repenti

2 RENFORCER LES MOYENS D'ACTION

- Réparer la police judiciaire
- Donner les moyens nécessaires à la justice
- Déployer la police de proximité
- Mettre en oeuvre un plan d'urgence Outre-mer
- Accompagner les victimes

3 PRÉVENIR EFFICACEMENT

- Sortir les mineurs du trafic
- Renforcer la lutte contre la corruption
- Prévenir efficacement la consommation par une approche sanitaire
- Renforcer le pacte républicain en redéployant les services publics

Fusillade à Poitiers, tentatives de meurtre à Rennes, règlements de compte à Grenoble, tentatives de violences aggravées sur le procureur général à Douai... Contrairement à ce que la récente focalisation médiatique sur une série d'infractions graves pourrait laisser croire, la criminalité organisée n'est pas un phénomène nouveau en France.[1]

Son essor contemporain est lié aux transformations économiques, sociales et culturelles, notamment avec l'industrialisation, l'enrichissement de la population et l'extension des marchés. Cette criminalité représente aujourd'hui une menace pour la société et la démocratie. En s'appuyant sur une organisation économique parallèle, elle produit de la violence, exploite et accentue les vulnérabilités sociales.

Face à cette réalité, l'escalade répressive prônée par les irresponsables politiques du gouvernement et de l'extrême droite est non seulement inefficace, mais elle est aussi dangereuse pour les citoyennes et citoyens. Il faut une approche et des politiques radicalement différentes de celles mises en oeuvre actuellement, qui sont toutes en échec.

Faire par exemple de la lutte contre le « narcotrafic » le seul sujet de préoccupation revient à méconnaître l'architecture globale de la criminalité organisée et en particulier du phénomène mafieux, qui s'intègre avec facilité dans la société libérale sur un ensemble de branches d'activités illicites et licites pour faire perdurer leur modèle d'entreprise capitalistique.[2]

[1] Laurence Montel, « Crime organisé et politique en France, aperçu historique », Pouvoirs, n° 132(1), 2010, p. 17-27.
[2] Europole, Decoding the EU's most threatening criminal networks, 05/04/24 ; Crim Halt, « Que nous apprend le dernier rapport d'Europol sur les réseaux criminels en France ? », 05/06/24

D'une part, la dérégulation permet à ces organisations criminelles de s'adonner à des trafics d'êtres humains, d'armes, de drogues et de blanchiment d'argent. D'autre part, et c'est là tout le paradoxe, les politiques prohibitionnistes ont créé un terreau fertile pour cette « criminalité capitalistique », renforçant son essor.

Ainsi, la prohibition des drogues a engendré un marché clandestin international colossal,
offrant à la criminalité organisée une source inépuisable de profits. En effet, la consommation de drogue est largement répandue dans la population. Malgré une politique parmi les plus répressives, la France est le premier pays consommateur de cannabis, 47,3% des Français.es en ayant déjà consommé.[3]

L'hypocrisie doit donc cesser. En criminalisant la production, la distribution et la consommation de substances illicites, ces mesures ont déplacé ces activités vers des circuits souterrains contrôlés par des réseaux illégaux. Cela a non seulement accru les bénéfices de ces entreprises criminelles, mais a également intensifié la violence associée à ces trafics en exposant les citoyennes et les citoyens ainsi que tous les acteurs publics.

Si le trafic de drogues est le soubassement le plus rentable de la criminalité organisée, il ne peut être pérenne qu'en s'appuyant sur du blanchiment, de la corruption, du trafic d'armes, etc. En imposant le terme même de « narcotrafic », le ministre de l'Intérieur invisibilise donc une partie du problème posé par la criminalité organisée et fait le jeu de l'engrenage de la violence en érigeant la seule réponse répressive comme efficiente. Pire, cela n'a aucun impact sur la proportion de la population consommant des produits stupéfiants.

3 Observatoire français des drogues et tendances addictives (OFDT), « Cannabis (résine, herbe, huile, CBD) - Synthèse des connaissances »

Le corpus juridique et institutionnel est déjà conséquent. La question qui se pose est bien celle de l'efficacité des outils juridiques pour lutter contre ce phénomène et donc de sa doctrine. Pour s'attaquer concrètement aux entreprises criminelles, il faut, au contraire de ce qu'ont fait les gouvernements successifs, développer une réponse globale de l'Etat en mobilisant une large communauté de professionnel.les et associations : de la ou du juge, policier.e, douanier.e, en passant par la ou le contrôleur fiscal, les agent.es des organes de contrôle des marchés publics, les agent.es de terrain de la police de l'environnement, les éducateurs.trices spécialisé.es, les travailleurs et travailleuses sociales intervenant dans la prévention en amont comme en aval ou encore les associations des victimes de la mafia, etc.[4]

Avec ce document, le groupe parlementaire propose une stratégie de lutte contre cette criminalité organisée. Nous y pointons les vraies urgences en termes de sécurité et proposons une méthode plus globale d'action pour lutter contre les trafics en sortant des logiques de répression des consommateur.ices et en concentrant les moyens de police, de douane et de justice sur le haut du spectre, c'est-à-dire ceux qui organisent les réseaux criminels et s'enrichissent de manière colossale.

[4] La France a un demi siècle de retard dans sa compréhension du phénomène mafieux. Il faut désormais, comme l'Italie au début des années 1980, abandonner le morcellement des politiques de lutte anti-mafia pour adopter une nouvelle doctrine partant d'une conception unitaire du phénomène. Cf. Deborah Puccio-Den, « Conception unitaire de Cosa Nostra », Ethnologie française, vol. 31(1), 2001, 15-27.

1

DÉSARMER LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE

ENRAYER LE TRAFIC D'ARMES

- Établir un meilleur référencement des armes en circulation et renforcer les moyens des renseignements sur les trafics et la détention illicite d'armes

- Impliquer les citoyens dans la lutte contre la circulation d'armes en démultipliant les opérations nationales d'abandon simplifié d'armes à l'État et en encourageant à la transmission d'informations sur le sujet aux services de police et gendarmerie

- Concentrer les opérations policières de terrain sur la recherche et la saisie des armes, dédier des moyens des JIRS (juridiction inter-régionales spécialisées) et de police judiciaire pour cibler le haut du spectre

LÉGALISER LE CANNABIS

- Couper l'herbe sous le pied des trafiquants en dépénalisant les usages simples et en légalisant le cannabis sous encadrement de l'État[5]
- Créer un établissement public administratif pour l'encadrement et le contrôle des produits et des usages auquel sera confié le monopole des agréments et des contrôles de la production et la distribution, ainsi que les licences accordées pour la vente au détail de cannabis et des produits du cannabis
- Favoriser les formes d'organisation économique non capitalistiques pour le développement de l'ensemble de la filière, de la production à la vente en passant par la transformation et distribution
- Fixer à 18 ans l'âge minimal des clients et des consommateurs des lieux de débit et de consommation. Sur le modèle de la loi Evin, la publicité, la promotion et le mécénat seront interdits. L'usage restera prohibé dans les lieux publics, intérieur comme extérieur
- Dépénaliser l'auto-culture d'un nombre maximum de cinq plants par foyer
- Maintenir les infractions de conduite sous l'emprise de la drogue dans le code de la route, mais adapter les dispositifs de contrôle, comme en Allemagne

[5]Eric Coquerel, Danièle Obono et alii, Proposition de loi relative à la légalisation de la production, de la vente et de la consommation du cannabis sous le contrôle de l'État, n° 4746, 30/11/21

TAPER AU PORTEFEUILLE LES TRAFIQUANTS

- Renforcer les moyens humains et budgétaire de l'agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC) pour lui assurer la réalisation des missions

- Développer et accompagner l'affectation sociale des biens confisqués, en particulier dans les villes touchées par les activités de trafic de drogue : réutilisation des biens mal acquis. Ces biens, autrefois associés aux activités criminelles, se transforment progressivement en moteurs de développement local. Grâce à un modèle vertueux alliant confiscation, réaffectation sociale et inclusion

- Renforcer la coordination avec les collectivités locales pour changer d'échelle dans l'affectation des biens mal acquis

- Renforcer les moyens alloués aux services douaniers en particulier dans les zones portuaires.

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LA DÉLINQUANCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

- Assujettir les plateformes d'échange de crypto-monnaies entre elles et de crypto-actifs contre cryptomonnaies au dispositif de lutte contre le blanchiment, conformément aux recommandations du groupe d'action financière (GAFI).
- Mettre en œuvre une politique interministérielle de lutte contre la délinquance économique et financière reposant sur : un dispositif partagé de mesure et de suivi statistique ; une délégation interministérielle regroupant la délégation nationale à la lutte contre la fraude (DNLF) et le Conseil d'orientation de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (COLB).
- Rationaliser le traitement des réquisitions des services de police aux établissements bancaires par la mise en place d'une procédure et d'un format normalisés de transmission des réponses ; d'une plateforme unifiée de traitement des flux sous la responsabilité du ministère de la Justice.
- Confier l'intégralité du traitement judiciaire de la fraude fiscale à des services d'enquête constitués d'officiers fiscaux judiciaires.
- Doter l'Autorité des marchés financiers d'une unité d'investigations judiciaires afin de lui permettre d'assurer l'intégralité du traitement pénal des délits boursiers.

BRISER L'OMERTA AVEC LE STATUT DE REPENTI

- La loi de l'omerta règne dans la criminalité organisée. Le statut de repenti, élément qui a fait ses preuves dans la politique de lutte contre la mafia en Italie, doit être étendu et renforcé. Étendu jusqu'à ceux qui ont pu commettre des crimes de sang, et renforcé dans les contreparties garanties pour les futurs repentis, notamment en termes de réduction de peine et de protection. L'article 11 de la proposition de loi « Sortir la France du piège du narcotrafic » des sénateurs Durain et Blanc peut être une base de discussion.[6]

2

RENFORCER LES MOYENS D'ACTION

RÉPARER LA POLICE JUDICIAIRE

- Revenir sur la réforme Darmanin de départementalisation de la Police nationale, en enlevant à la hiérarchie policière et au préfet la possibilité de détourner les agents de la police judiciaire de leurs missions sous le contrôle de l'autorité judiciaire.
- Maintenir les 5 000 postes de police judiciaire prévus d'être redéployés en 2025.
- Mettre en œuvre un plan d'urgence sur l'attractivité des postes OPJ : revaloriser l'indemnitaire et aménager le rythme de travail.
- Recréer des concours dédiés de police judiciaire, notamment pour des profils intéressés par la délinquance économique et financière.
- Allonger la durée de formation dans le cadre d'une véritable académie de l'enquête.
- Simplifier l'organisation des services d'enquête spécialisés dans la délinquance financière en intégrant la sous-direction des affaires économiques et financières de la préfecture de police de Paris dans la direction centrale de la police judiciaire.
- Mettre des magistrats en détachement à la tête de tous les offices centraux pour faciliter l'action police-justice.
- À plus long terme, revenir sur la réforme de 1995 en récréant le corps des enquêteurs et inspecteurs de police et rattacher la police judiciaire à l'autorité judiciaire. Renforcer les autres moyens de la police et de la gendarmerie

RÉPARER LA POLICE JUDICIAIRE

Une police judiciaire à la hauteur des enjeux

- Revenir sur la réforme Darmanin de départementalisation de la Police nationale, en enlevant à la hiérarchie policière et au préfet la possibilité de détourner les agents de la police judiciaire de leurs missions sous le contrôle de l'autorité judiciaire.
- Maintenir les 5 000 postes de police judiciaire prévus d'être redéployés en 2025.
- Mettre en œuvre un plan d'urgence sur l'attractivité des postes OPJ : revaloriser l'indemnitaire et aménager le rythme de travail.
- Recréer des concours dédiés de police judiciaire, notamment pour des profils intéressés par la délinquance économique et financière.
- Allonger la durée de formation dans le cadre d'une véritable académie de l'enquête.
- Simplifier l'organisation des services d'enquête spécialisés dans la délinquance financière en intégrant la sous-direction des affaires économiques et financières de la préfecture de police de Paris dans la direction centrale de la police judiciaire.
- Mettre des magistrats en détachement à la tête de tous les offices centraux pour faciliter l'action police-justice.

- À plus long terme, revenir sur la réforme de 1995 en récréant le corps des enquêteurs et inspecteurs de police et rattacher la police judiciaire à l'autorité judiciaire. Renforcer les autres moyens de la police et de la gendarmerie

Renforcer les autres moyens de la police et de la gendarmerie

- Renforcer le renseignement territorial et humain : privilégier l'infiltration, le travail de terrain et le redéploiement intelligent. S'appuyer sur une police de proximité présente sur le terrain.
- Investir dans les nouvelles technologies et mettre le paquet contre la cybercriminalité.

DONNER LES MOYENS NÉCESSAIRES À LA JUSTICE

Améliorer l'organisation judiciaire

- Renforcer les moyens des juridictions interrégionales spécialisées (JIRS) tant au parquet qu'à l'instruction.
- Assurer l'indépendance des enquêtes par une orientation à l'instruction.
- Renforcer et développer les coopérations judiciaires (magistrats de liaison, d'attachés douaniers et d'attachés de sécurité intérieure) en particulier avec les pays de production et d'exportation de drogues, mais aussi au regard des réseaux de trafic d'armes et d'êtres humains.
- Donner les moyens à la Juridiction nationale de lutte contre la criminalité organisée (JUNALCO) d'assurer une analyse criminelle partagée et centralisée avec les services enquêteurs, en lien avec les services déconcentrés que sont les JIRS.

DÉPLOYER LA POLICE DE PROXIMITÉ

Une police connue du terrain et qui connaît le terrain

- Remettre en place la police de proximité supprimée par Nicolas Sarkozy. En matière de sûreté et de tranquillité publique, une politique de lutte contre les trafics ne peut pas se passer d'une véritable police de proximité. Cette police, qui n'a pas vocation à faire les enquêtes judiciaires, est nécessaire pour avoir un renseignement de terrain efficace, au profit de la police judiciaire et de l'efficacité des enquêtes.

- Mettre la police de proximité à la fois sous direction politique des communes, et sous contrôle hiérarchique par les préfets, afin d'être connecté à la démocratie locale.

METTRE EN OEUVRE UN PLAN D'URGENCE OUTRE-MER

Pallier les manques dans les territoires en dehors de l'hexagone

- Déployer un plan d'attractivité afin d'augmenter les effectifs des services d'enquête, des douanes et des magistrats en poste dans les territoires ultramarins.
- Mettre en place un plan d'investissement pour des équipements de contrôles nécessaires à la lutte contre les trafics dans les aéroports et dans les ports.

ACCOMPAGNER LES VICTIMES

Reconnaître l'action judiciaires des associations de victimes et de leur famille en justice

- Élargir le périmètre des class action aux associations de victimes des trafics

Reconnaître l'action judiciaires des associations de victimes et de leur famille en justice

- Instaurer un droit au relogement prioritaire.
- Mettre en place un véritable dispositif d'accompagnement psychologique.

Faciliter l'accès au dossier afin de permettre à la justice dans le respect du contradictoire d'accompagner aux mieux les victimes et leurs familles

- Permettre la formulation des demandes d'actes dès l'enquête de flagrance.
- Renforcer le droit des familles de victimes à l'information sur l'avancée des enquêtes.

3 PRÉVENIR EFFICACEMENT

SORTIR LES MINEURS DU TRAFIC

Lutte contre l'utilisation des mineurs en danger par les trafics

Les mineurs constituent des cibles privilégiées des organisations criminelles pour servir de petites mains du trafic, notamment les enfants en danger devant être protégés par l'aide sociale à l'enfance.

- Donner à l'école de la République les moyens suffisants dans les quartiers prioritaires pour assurer la prévention primaire et lutter contre le décrochage.
- Au même titre, donner la capacité à l'Aide sociale à l'enfance d'exécuter correctement les décisions de justice de protection des enfants est un impératif pour éviter qu'ils ne tombent entre les mains des criminels. Nous proposons de recentraliser la protection de l'enfance au niveau de l'État afin d'assurer les obligations de moyens en la matière.

Mettre la prévention spécialisée au coeur des politiques publiques

- Augmenter les moyens budgétaires et humains des collectivités territoriales (départements et métropoles) affectés à la prévention spécialisée.

- **Mettre en place un plan de recrutement d'éducateur.ices spécialisé.es et d'éducateur.ices de rue dans les clubs de prévention, pour obtenir le doublement des effectifs sur la base des revendications des professionnels du secteur.**
- **Établir un diagnostic national de la prévention spécialisé pour assurer une meilleure couverture des besoins.**

Efficacité de la justice des enfants

- **Renforcer la désistance des enfants délinquants par le rétablissement de la primauté de l'éducatif sur le répressif et donc revenir sur les dispositifs du Code pénal des mineurs.**
- **Enfermer moins les auteurs mineurs pour renforcer les dispositifs d'accompagnement plus efficaces pour sortir des trafics.[7]**
- **Investir réellement les AEMO (Assistances Éducatives en Milieu Ouvert) renforcées.**
- **Renforcer les moyens humains et budgétaires de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.**
- **Recruter suffisamment de juges des enfants au regard des besoins.**

[7] S'agissant des mineurs avec un parcours judiciaire, une politique vigoureuse de reconversion, de réinsertion, et de prévention doit être mise en œuvre : le Plan régional d'insertion pour la jeunesse (le PRIJ) peut donner des pistes d'actions concrètes, avec la mise en place de relais et d'hébergements adaptés et de professionnels formés issus de quartiers sensibles.

RENFORCER LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

La lutte contre la corruption

- Renforcer la lutte contre la corruption des agents publics par des plans de prévention, et renforcement des systèmes de contrôles internes aux administrations, justice indépendantes.

- Consolider le positionnement de l'Agence française anticorruption : en lui attribuant un droit de communication pour que le secret professionnel ne lui soit pas opposable dans le cadre de ses missions ; en lui confiant la constitution d'une base de données relative aux atteintes à la probité pour établir une cartographie des risques.

PRÉVENIR EFFICACEMENT LA CONSOMMATION PAR UNE APPROCHE SANITAIRE

Prévenir la consommation

- Renforcer les moyens de prévention : mobilisation des secteurs de l'éducation, de l'associatif et du médico-social, par la globalisation de programmes de co-éducation préventive.

- Augmenter les moyens alloués aux structures existantes œuvrant pour l'insertion et la réinsertion professionnelle de jeunes (mineurs ou jeunes majeurs) engagés dans un parcours judiciaire et œuvrant contre le décrochage scolaire.

- Supprimer les amendes forfaitaires délictuelles (AFD) pour la consommation de stupéfiants, créées sous Macron et qui n'emportent aucune dimension sanitaire ou préventive. De plus, elles prolongent les pratiques discriminatoires déjà présentes dans l'action policière, notamment dans les quartiers populaires. Enfin, elles ne sont que trop peu recouvrées, ce qui rend le dispositif inopérant.

Réduire les risques

- Développer un plan de financement fléché vers les départements pour l'ouverture de Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) et de clubs de prévention avec des postes d'éducateur de rue.

Mettre la santé au coeur du dispositif

- Confier le pilotage de la politique de lutte contre les addictions et les trafics de drogues en co-tutelle aux ministères de la Santé et de l'Intérieur, et centraliser la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) et l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT).

- Améliorer le déploiement des salles de consommation à moindre risque et des structures d'accueil et de soins.

- Revaloriser du statut des personnels du secteur médico-social

- Augmenter les moyens en matière de logement, d'accompagnement médico-social, d'accès aux soins notamment psychiatriques et de réinsertion socio-professionnelle.

RENFORCER LE PACTE RÉPUBLICAIN

EN REDÉPLOYANT LES SERVICES PUBLICS

Plus largement, s'attaquer à la petite délinquance, au crime organisé ou à la délinquance en col blanc nécessite d'en comprendre les différentes sources. Rien ne peut se penser sans faire appel à une refondation de l'École, à l'éradication de la misère et du chômage, à la réduction des inégalités socio-économiques, à la fin de l'impunité dont profitent les puissants, à l'accès égalitaire aux services publics ou encore à une généralisation de la sécurité sociale. Il nous faut mobiliser l'énergie des individus pour qu'ils se transforment eux-mêmes pour pouvoir ensuite transformer la société.

Il n'y pas de République sans républicain.es. Et pas de souveraineté du peuple sans citoyen.nes pleinement souverain.es. Ce ressort individuel de la souveraineté s'appelle la vertu civique. C'est la force personnelle qui permet à chacun.e de dépasser son intérêt particulier pour comprendre l'intérêt général. Cette vertu est impossible à développer dans un système où règne l'oligarchie. L'arbitraire des puissants comme les privilèges de l'argent sapent toute vertu républicaine dans l'ensemble du corps social.

On ne pourra donc faire vivre une société sûre sans éliminer l'oligarchie, et ses méfaits qui devront devenir la priorité d'une nouvelle politique pénale, de la conduite des affaires publiques. La vertu républicaine étant impensable dans une société capitaliste où l'argent corrompt tout. La surenchère sécuritaire est toujours le signe que la société a échoué à régler un problème humain, social, éducatif et sanitaire. Pour nous, la société française ne souffre pas d'abord d'un manque d'autorité mais d'un manque d'égalité.


GROUPE LA
FRANCE
INSOUMISE
NFP